



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 1997

Sont présents :

- M. PIAZZALUNGA, Maire
M. ZOGG, Conseiller administratif
- Mmes BANDERET, CONSTANTIN, DE COULON, DESJACQUES CARNEGIE, EGGER-GEX,
PITTET, ROCHAT, SCHNEIDER et TOMASINI
- MM. AMOUDRUZ, BOISSONNAS, COLLAUD, CORTHÉSY, DE FÉLICE, DECREY, FAVRE,
FISCHER, GRANDGIRARD, KILCHER, PAYCHÈRE, SCHAMBACHER, SOMMARUGA,
SOUTTER, VACHERON et VERNERET.

Excusé :

- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 1997.
2. Communications du Bureau du Conseil Municipal.
3. Rapports des commissions.
4. Demande d'un crédit de Fr 4'229'000,- en vue de l'extension du Centre sportif de Sous-Moulin. Discussion. Vote.
5. Demande d'un crédit de Fr 293'000,- en vue de la création d'un columbarium au cimetière. Discussion. Vote.
6. Demande d'un crédit de Fr 60'000- en vue de la création d'un trottoir à l'avenue Petit-Senn. Discussion. Vote.
7. Modification du point N°5 de la délibération du Conseil municipal du 16 mai 1995 relatif à la construction d'un parking en sous-sol à la route de Jussy. Discussion. Vote.
8. Projet de délibération déposé par M. SOMMARUGA, Conseiller municipal, concernant un "coup de pouce pour des jeunes de Corabia". Discussion. Vote.
9. Communications et propositions du Conseil administratif.
10. Questions écrites.
11. Propositions individuelles et questions.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 1997

Le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITÉ.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. DECREY, Président, donne lecture des courriers suivants :

2.1. Du CS CHÉNOIS VOLLEY-BALL, concernant la subvention extraordinaire de Fr 30'000,- :

"Cher Monsieur Piazzalunga,

Au nom de toute l'équipe dirigeante du CS Chênois Volley-ball, j'aimerais très chaleureusement vous remercier du crédit de Fr 30'000,- que votre Conseil municipal nous a accordé à titre de subvention extraordinaire.

Cette subvention nous permettra non seulement d'assainir notre situation financière, mais encore de poursuivre tous nos efforts en faveur du Volley-Ball et de sa promotion au niveau des jeunes de nos trois Communes. Le récent final Four que vous nous avez aussi permis d'organiser à la perfection (3000 spectateurs en deux jours, dont plusieurs centaines de jeunes) témoigne de notre volonté d'être vos dignes représentants, tant sur le plan régional ou national, que sur le plan international.

Dans la très difficile mission qui est la nôtre et qui nécessite l'investissement de tout notre temps libre et de tous nos loisirs, votre soutien constitue un formidable encouragement et un signe d'estime et d'amitié auquel nous sommes particulièrement sensibles.

Nous profitons de cette occasion pour vous dire un second grand Merci pour les subventions 1997 qui nous permettront de poursuivre plus spécifiquement notre effort de formation des juniors, cadets et minis, filles et garçons, de notre club.

Enfin, sachez que votre visite, ainsi que celle de M. Philippe Decrey, Président du Conseil municipal, lors du final Four de ce week-end nous a fait un très grand plaisir. Car pour nous, idéalistes peut être un peu démodés, votre intérêt pour nos activités et votre amicale présence comptent parfois autant que votre précieux et indispensable soutien financier.

Veuillez transmettre à tous vos Conseillers, nos vifs remerciements et recevez, cher Monsieur Piazzalunga, nos plus sincères salutations sportives".

2.2. De l'APET, concernant le vote de l'école "Thônex-Verchères" :

"Monsieur le Président,

Nous faisons suite à l'acceptation en date du 25 février 1997 du crédit relatif à la construction de la nouvelle école de "Thônex-Sud". Nous tenons à vous faire part de nos remerciements pour tout le travail accompli dans ce dossier.

Une nouvelle fois, vous avez fait preuve de clairvoyance face à une décision qui met en jeu l'avenir de nos enfants. Nous espérons que les délais de construction seront tenus et qu'ensemble nous pourrions assister à la première occupation pour la rentrée 1998.

En vous réitérant nos remerciements pour votre engagement, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

- 2.3. Informe que le rassemblement pour une politique sociale du logement a édité une brochure intitulée "Quel logement social pour demain ?". Celle-ci est disponible gratuitement à l'ASLOCA.
- 2.4. Rappelle qu'à 23h. nous passerons au point 9 de l'ordre du jour.

3. Rapport des commissions

- 3.1. M. SOMMARUGA, Président de la commission SOCIALE donne lecture des conclusions des rapports suivants :

Séance du 6 mars 1997 :

"1. Association pour les familles d'accueil KOALA :

Nous avons reçu Mme Blanchut qui nous a expliqué que l'association KOALA compte 200 membres et qu'elle recouvre environ 13 communes. Les objectifs de l'association sont :

- développer un bureau pour la coordination des liaisons entre les familles "placeuses" et d'accueil,*
- offrir un choix supplémentaire de placement pour les enfants (au mois, occasionnellement ou en urgence),*
- organiser des ateliers pour enfants et adultes, de même que des rencontres et conférences.*

Il existe 6 coordinatrices bénéficiant de la formation "Pro Juventute" capables d'assurer le travail.

Actuellement l'association KOALA fonctionne de manière bénévole mais souhaite se professionnaliser ; le budget s'élève à Fr 100'000,- (Fr 80'000,- devraient être couvert par les communes).

Aux votes :

- Il a été refusé une enquête sur les besoins dans la commune.*
- Il a été refusé d'appliquer un statut social semblable à celui de la crèche.*
- Le principe d'apporter un soutien social à l'association KOALA a été accepté (par 7 voix "pour" et 1 abstention). Cette tâche est confiée au Conseil administratif pour une année.*

2. Règlement d'attribution des aides sociales et humanitaires :

Un délai au 8 avril a été fixé aux groupes politiques pour faire part de leurs remarques.

3. Première tranche de l'attribution de l'aide humanitaire 1997 :

Celle-ci est renvoyée à une prochaine séance".

Séance du 8 avril 1997 :

"1. Association KOALA - informations concernant le suivi du dossier :

A la demande du Président, ce point a été mis à l'ordre du jour car celui-ci devrait passer à la commission des FINANCES. Le Conseiller administratif délégué a tenu à rappeler qu'il n'a jamais été question de mettre "les bâtons dans les roues" à cette association et qu'une réunion des communes situées entre "Arve-Lac" aura lieu le 16 avril prochain afin de déterminer les participations financières que chacune de ces communes serait prête à envisager.

2. Attribution de l'aide humanitaire 1997 :

Toutes les attributions 1996 ont été reconduites et il a été décidé de verser Fr 1'000,- à cinq nouvelles institutions.

3. Information sur l'état d'avancement des divers dossiers :

Un tour d'horizon est apporté sur les dossiers suivants : Réalise, Genilem, Aides à domicile".

3.2. M. PAYCHÈRE, Président de la commission ÉCOLES & JEUNESSE donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 11 mars 1997 :

"Les travaux concernant la création d'une pouponnière sont terminés ; le Conseil municipal devra donc se prononcer lors d'une prochaine séance. Il est rappelé que le Conseil administratif avait proposé, il y a quelques mois, un projet de pouponnière que la commission n'avait pas trouvé satisfaisant et à la demande de celle-ci un deuxième projet a été examiné.

A l'issue du débat les deux propositions ont été refusées par 8 oppositions et une abstention. Ces refus sont motivés par le désir d'entreprendre une réflexion sur une politique globale permettant de répondre aux besoins de la commune.

La commission a chargé la Fondation en faveur de la jeunesse d'effectuer ce travail.

Au point "divers", il a été question de l'avancement du projet concernant l'école "Thônex-Verchères" (cession de terrains, etc.)".

- 3.3. Mme PITTET, Présidente de la commission des SPORTS donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 18 mars 1997 :

"Création d'un parcours VITA sur le domaine de Belle-Idée : il s'agit d'un parcours de 2.400 m qui longera la Seymaz. Un vote de principe a été demandé concernant un mandat d'étude au Conseil administratif pour cette réalisation. Celle-ci a été acceptée à l'unanimité".

- 3.4. M. GUEX, Secrétaire de Mairie, Président de la commission ad hoc "Règlement du Conseil municipal" donne lecture des conclusions de la séance réunie le 20 mars 1997 :

"Lors de la dernière séance de la commission "ad hoc" il avait été demandé aux partis s'ils avaient des propositions à faire concernant d'éventuelles modifications du règlement du Conseil municipal. Le PDC nous a donc fait part de deux remarques :

- l'exclusion des Conseillers municipaux des séances de commission lorsque ceux-ci s'annoncent "Indépendants" ou changent de parti politique en cours de législature,*
- pour qu'une séance de commission soit valable il faut que la moitié des Conseillers soient présents à la séance.*

La commission a décidé de demander un avis au Département de l'Intérieur sur ces deux propositions, une lettre a donc été envoyée dans ce sens.

Il a également été décidé de maintenir cette commission jusqu'à la fin de la législature".

4. Demande d'un crédit de Fr 4'229'000,- en vue de l'extension du Centre sportif de Sous-Moulin. Discussion. Vote.

M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux SPORTS : Mesdames, Messieurs, nous voici au terme d'une longue étude qui a occupé bon nombre d'entre vous. Le projet qui nous est présenté ce soir a demandé environ deux ans de travail, notamment, en ce qui concerne les problèmes d'implantation.

Ce projet a été expliqué par les architectes tant aux délégués du CSSM qu'aux membres de la commission des Sports. Je vous rappelle que ce vote est lié à l'acceptation des 3 communes chénoises. Chêne-Bougeries l'a déjà accepté à l'unanimité et Chêne-Bourg le votera dans 15 jours.

En ce qui concerne l'accès à cette future patinoire les riverains ont eu une information détaillée samedi dernier. Le plan affiché vous présente ces accès et si vous avez des questions, je suis prêt à vous répondre.

Mme PITTET, Présidente de la commission des SPORTS réunie le 18 mars 1997 donne lecture des conclusions du rapport :

"Ce projet a été accepté à l'unanimité par la commission".

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des FINANCES réunie le 25 mars 1997 donne lecture des conclusions du rapport :

"Après une discussion très fournie ce crédit est accepté par 6 voix "pour" et 2 abstentions".

La discussion est ouverte :

Mme SCHNEIDER : "Les Verts" soutiendront ce projet car la gestion énergétique a été bien pensée. Par contre, en ce qui concerne la circulation le projet qui nous est présenté n'est pas satisfaisant car une route sépare le Centre sportif de la place de jeux, la sécurité n'est donc pas assurée.

— M. PIAZZALUNGA : ce projet a reçu l'accord de l'OTC et du Département des Travaux Publics et qu'il sera présenté au Conseil Intercommunal.

M. FAVRE fait la déclaration suivante au nom de la fraction libérale :

"Le projet, dont le financement est soumis à notre vote ce soir, est l'aboutissement de très longues études, nécessitées non seulement par les exigences de certains Conseillers municipaux, mais surtout par la volonté populaire qui s'est exprimée négativement il y a quelques années.

Le projet de l'extension du Centre sportif de Sous-Moulin a été très longuement réfléchi et devrait s'intégrer sans peine dans le paysage communal. Il permettra de répondre à un besoin de la population, en particulier de la jeunesse, que nous espérons aussi réel que les enquêtes l'ont révélé.

Ce projet présente un avantage majeur et exemplaire : celui d'être une réalisation intercommunale, formule d'avenir indispensable mais trop rare à nos yeux.

Nous devons toutefois apporter un bémol à notre discours. Nous constatons en effet que le projet a dû être amputé de la salle polyvalente et de la salle d'agrès, ce que nous regrettons évidemment pour quantité de sportifs. Mais si l'on prend en compte le coût de la réalisation future de ces deux éléments, on approche du montant qui a précisément été repoussé par le peuple à cause de son importance.

A un moment où la dégradation des finances communales est encore nettement plus importante que certains voulaient le reconnaître lors du vote du crédit de l'école de Thônex-Verchères, il est regrettable que l'effort de réduction de l'ampleur du projet et des coûts de construction, et par là d'exploitation, n'ait pu être menée à son terme".

Mme PITTET : le parti socialiste se réjouit de l'arrivée de ce projet en votation. Nous avons toujours soutenu le développement du sport populaire ouvert à tous. Je remercie les membres du Conseil municipal qui ont participé à ce projet qui se veut réaliste et écologique.

Mme DESJACQUES prend la parole au nom de la fraction démocrate-chrétienne :

"La fraction DC votera le crédit de construction de la patinoire. Elle est consciente du rôle social que tient un tel lieu. Elle se réjouit que notre jeunesse puisse bientôt bénéficier d'une telle infrastructure.

Toutefois, sans vouloir jouer les rabat-joie elle pense que les pronostics faits quant au budget d'exploitation sont optimistes, voire "utopiques" et s'inquiète des charges importantes qui en découleront pour la commune au long des années à venir".

La parole n'étant plus demandée la Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les art. 30, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet définitif de l'extension du Centre sportif Sous-Moulin établi par MM. Michel FREY et Jacques BUGNA, architectes, du 5 février 1997,
- Vu le vote favorable du Conseil intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin du 26 février 1997,
- Vu le préavis favorable de la commission des SPORTS du 18 mars 1997,
- Vu le préavis favorable de la commission des FINANCES du 25 mars 1997,
- Vu les crédits d'étude déjà votés par les trois communes, d'un montant total de Fr 813'000,-,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accepter la réalisation de l'extension du Centre sportif de Sous-Moulin.
2. De donner son accord pour l'exécution du projet de MM. Michel FREY et Jacques BUGNA, architectes, selon devis général du 5 février 1997 avec les plans annexés, pour un montant total de Fr 13'500'000,-, moins la subvention cantonale à recevoir dans le cadre de l'art. 5, de la loi sur l'encouragement aux sports du 13 septembre 1984, à répartir par tiers entre les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex.
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 4'229'000,- représentant le tiers du montant net de Fr 12'687'000,- (Fr 13'500'000,-, déduction faite de Fr 813'000,- représentant les frais d'étude déjà votés), sur lequel sera déduit le montant de la subvention cantonale à recevoir calculé sur Fr 13'500'000,-).
4. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

5. D'amortir la dépense globale (soit Fr 4'229'000,- plus les frais d'études votés les 22 mars 1994, 14 novembre 1995 et 18 juin 1996, de Fr 271'000,-) représentant au total Fr 4'500'000,- montant duquel il y aura lieu de déduire la subvention cantonale, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1998 à 2028.
6. De subordonner les décisions mentionnées dans les trois premiers paragraphes ci-dessus énoncés à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg.

5. Demande d'un crédit de Fr 293'000,- en vue de la création d'un columbarium au cimetière. Discussion. Vote.

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux TRAVAUX : bien que l'implantation ait suscité quelques remous, la parcelle choisie ne dénaturera pas le cimetière et ce columbarium permettra de répondre aux demandes de nos communiers.

Il comporte, dans sa première phase, 145 emplacements pour le dépôt d'urnes. La deuxième étape comprendra quant à elle 144 cases et sera réalisée si la demande s'en fait sentir.

Mme DE COULON, Présidente de la commission ENVIRONNEMENT réunie le 20 février 1997 donne lecture des conclusions du rapport

"Le projet a été accepté à l'UNANIMITÉ".

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des FINANCES réunie le 25 mars 1997 donne lecture des conclusions du rapport :

"Après discussion, les commissaires ont accepté ce projet à l'UNANIMITÉ".

La discussion est ouverte :

M. DECREY maintient que l'emplacement de ce columbarium n'est pas judicieux.

La parole n'étant pas demandée le vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit d'étude voté le 14 février 1995 de Fr 31'500,- en vue de la construction d'un columbarium au cimetière,

- Vu le projet établi par le bureau G. ROCHAT, architecte,
- Vu le préavis favorable de la commission de l'ENVIRONNEMENT du 20 février 1997,
- Vu le préavis favorable de la commission des FINANCES du 25 mars 1997,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 293'000,- en vue de la construction d'un columbarium de 145 cases au cimetière.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 293'000,- à laquelle il convient de rajouter le crédit d'étude voté le 14 février 1995 d'un montant de Fr 31'500,- soit au total Fr 324'500,- au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1998 à 2012.
- 6. Demande d'un crédit de Fr 60'000- en vue de la création d'un trottoir à l'avenue Petit-Senn. Discussion. Vote.**

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux TRAVAUX, rappelle que la commune de Chêne-Bourg a refait entièrement l'avenue Petit-Senn. A l'époque il a été demandé par l'APET la création de 2 pistes cyclables pour les enfants de Thônex se rendant à l'école à Chêne-Bourg.

Il fallait donc attendre que Chêne-Bourg effectue ses travaux pour tracer ces deux pistes, qui sont actuellement faites. Le Conseil administratif a également trouvé judicieux de réaliser ce bout de trottoir manquant sur cette avenue.

Au vote :

- L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ.

Mme SCHNEIDER est pour la discussion immédiate.

M. FAVRE : au nom du parti libéral je demande que ce projet soit renvoyé en commission afin qu'il puisse être étudié de manière plus approfondie avec une réflexion globale du secteur, bien que celui-ci se trouve sur la commune de Chêne-Bourg. Si cet objet doit être voté ce soir, je demande au Conseil administratif de prendre contact avec la commune de Chêne-Bourg pour que les problèmes liés à la sécurité sur le chemin de Floraire soient réglés.

- M. ZOGG : le Conseil administratif prendra contact avec les autorités de Chêne-Bourg afin de discuter de l'élargissement de la portion de trottoir leur appartenant.

Arrivée de M. BOISSONNAS.

M. SOMMARUGA prend note, avec satisfaction, qu'une démarche aura lieu auprès de la commune de Chêne-Bourg. Dans quel délai le Conseil administratif nous informera-t-il des résultats de ces tractations ?

- M. ZOGG : d'ici le Conseil municipal du mois de juin nous essayerons de vous donner des renseignements.

M. GRANDGIRARD : contrairement à ce qui a été dit le problème est entièrement thônésien car l'élargissement du trottoir de Floraire ne peut se faire que sur le territoire de Thônex. Il serait donc judicieux de traiter les deux cas en même temps.

- M. ZOGG : pour le cas de l'avenue Petit-Senn les propriétaires ont déjà donné leur accord ce qui n'est pas le cas pour ceux situés au chemin de Floraire. Il est donc important pour la sécurité des écoliers que la partie pouvant être réalisée soit faite rapidement.

M. VERNERET s'étonne que ces travaux n'aient pas été effectués lors de la création du giratoire.

Au vote :

- Le débat immédiat est accepté à l'UNANIMITÉ (moins une abstention)

La discussion est ouverte :

M. GRANDGIRARD demande que l'on soit cohérent et que l'on s'occupe de ces deux trottoirs en même temps, les propriétaires n'étant pas un véritable problème.

M. VACHERON fait la déclaration suivante :

"Le groupe socialiste ne peut que soutenir cette réalisation qui va dans le sens de ses priorités en matière de circulation : renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes en leur offrant des cheminements en site propre.

Je souhaite cependant, à titre plus personnel, formuler une remarque d'ordre général, un regret et un souhait.

Quand nos prédécesseurs, en 1869, ont voté la séparation de Chêne-Bourg et de Thônex et ont fixé la frontière commune, ils suivaient une logique certainement pertinente à l'époque. Actuellement, cette frontière n'est pas sans poser certains problèmes, comme le montrent deux exemples récents :

- l'installation de modérateur de circulation sur l'axe chemin des Mésanges, chemin du Petit-Bel-Air,
- l'aménagement dont il est question ce soir.

Pour ce dernier point, il est difficilement compréhensible que la commune de Thônex doit réaliser ce trottoir en bordure d'une route appartenant à Chêne-Bourg pour la simple raison qu'il nécessite une emprise sur des terrains appartenant à Thônex.

Au-delà de ces cas particuliers, on peut se demander si une séparation entre Chêne-Bourg et Thônex est encore pertinente à notre époque. La question n'est pas nouvelle.

Comme dans le cas du chemin du Petit-Bel-Air, on peut regretter qu'il n'y ait pas eu une meilleure concertation entre les Conseils administratifs des deux communes. N'aurait-il pas été possible, en effet, de faire réaliser l'ensemble des travaux à une seule entreprise, simultanément ? On y aurait gagné en nuisances et en dépenses.

Il est grand temps que sorte un concept général de circulation (réclamé il y a quelques mois par la commission de Circulation) élaboré en concertation avec les communes voisines et qui intégrerait systématiquement les aménagements piétonniers et cyclables.

Il est évident qu'en ce domaine, Chêne-Bourg a plusieurs longueurs d'avance sur Thônex, preuve en est (pour ne prendre que quelques exemples) :

- l'aménagement exemplaire réalisé sur l'avenue Petit-Senn,
- la création d'une rue résidentielle à la rue Peillonex,
- les modérateurs de trafic mis en place dans le vieux Bourg,
- la piste cyclable qui relie le bourg au collègue Claparède.

Ces aménagements n'ont pas été sans conséquences pour Thônex, renvoyant sur notre territoire, une partie de l'important trafic qui traverse notre région. Il est temps que Thônex réagisse et agisse.

En conclusion, je ne puis que souhaiter que la collaboration qui s'est mise en place sur le modeste projet qui est soumis au vote ce soir se renforce, dans l'optique d'une meilleure cohérence des aménagements régionaux et d'une sécurité réellement renforcée pour les usagers les plus faibles de la route : les piétons et les cyclistes.

Mme SCHNEIDER souligne l'importance de ce qui a été dit par M. VACHERON et demande au Conseil administratif que les discussions avec les propriétaires concernés par le trottoir de Floraire aient lieu rapidement.

- M. ZOGG rappelle à M. VACHERON qu'il existe un concept de circulation voté par les communes de Chêne-Bourg et Thônex en 1992 et que celui-ci protège Chêne-Bourg en amenant une grande partie de la circulation sur notre territoire.

La commission de Circulation devra prochainement se prononcer sur diverses propositions, notamment, en ce qui concerne la route Blanche, la route de Jussy et le futur quartier de "Thônex-Verchères".

La parole n'étant plus demandée la Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les travaux réalisés par la commune de Chêne-Bourg à l'avenue Petit-Senn,
- Vu la possibilité pour la commune de Thônex de réaliser, afin d'améliorer la sécurité des piétons, le tronçon de trottoir manquant entre le giratoire et le chemin de Floraire,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ (moins 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De réaliser un trottoir sur le côté sud de l'avenue Petit-Senn entre le giratoire et le chemin de Floraire sur les parcelles sises aux N°56, 58 et 60 de l'avenue.
 2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit de Fr 60'000,-.
 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 4. D'amortir cette dépense de Fr 60'000,- au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1998 à 2012.
- 7. Modification du point N°5 de la délibération du Conseil municipal du 16 mai 1995 relatif à la construction d'un parking en sous-sol à la route de Jussy. Discussion. Vote.**

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux TRAVAUX, informe les Conseillers que les autorisations relatives à la construction des immeubles ont été délivrées, et demande d'accepter la proposition de mettre l'actuel parking de la piscine en zone verte et non de le rattacher à la piscine comme prévu initialement.

Il rappelle que, dans le cadre de la construction, une partie importante du terrain est cédée à la commune et sera rattachée à l'espace-vert de la piscine.

Mme DE COULON, Présidente de la commission ENVIRONNEMENT réunie le 20 février 1997 donne lecture des conclusions du rapport ;

"La commission a accepté par 6 voix "pour" et une abstention le texte qui vous est proposé ce soir".

La discussion est ouverte :

M. ZOGG confirme à Mme BANDERET que l'actuel parking de la piscine ne fait pas partie des 48% de terrain prévus en plus pour la piscine et précise qu'il s'agit d'une bande de terrain se trouvant contre les villas côté route de Jussy.

M. VERNERET : on se trouve une nouvelle fois avec une solution de "bricolage". Si l'on pense au développement que ce quartier nécessiterait notamment avec la réfection de l'école voisine. Il conviendrait d'être un peu plus sérieux avec les propositions soumises au Conseil municipal.

- M. ZOGG : suite au vote de l'école "Thônex-Verchères" il est clair que la commune n'est pas à même, à l'heure actuelle, de s'attaquer à une réfection telle que celle de l'école Marcelly. Ceci sera bien entendu fait mais pas avant quelques années. Le débat de ce soir a uniquement pour but de permettre de démarrer les travaux du parking à la route de Jussy.

Mme DE COULON : il ne s'agit pas de "bricolage" car la commission s'est penchée très longuement sur ce sujet. D'autres projets ont également été élaborés mais ceux-ci étaient extrêmement coûteux notamment comme celui qui consistait à lier ce terrain à la piscine.

M. DE FÉLICE, propose qu'un point 3 soit rajouté au projet de délibération soit :

- *"De charger le Conseil administratif d'élaborer un projet d'affectation de cet espace-vert au plus tard lors de l'achèvement des travaux de construction de l'immeuble locatif bâti par la C.F.P.I., de celui de la Fondation communale pour le logement et du parking".*

Cet amendement permettrait que cette idée d'aménagement ne tombe pas dans les "oubliettes" notamment, si le parking et l'immeuble devaient se terminer après la présente législature.

Mme SCHNEIDER trouverait sympathique que cet espace-vert soit en fait une "prairie maigre" ce qui a l'avantage de demander un minimum d'entretien et relève, tout comme d'autres Conseillers municipaux, les problèmes liés aux chiens dans ce type d'aménagement.

- M. ZOGG : il y a bien entendu beaucoup de possibilités d'aménagement pour ce terrain, soit en zone de détente, en place de jeux pour enfants, avec ou sans voie de circulation. Mais il faut d'abord attendre l'aménagement de la parcelle de la piscine suite à la cession de terrain.

M. SOMMARUGA rappelle que l'immense espace vert se trouvant au chemin des Deux-Communes est inutilisable à cause des crottes de chiens. Ce problème ne devra donc pas être pris à la légère lors de l'étude de cet aménagement.

- M. ZOGG : à ce sujet le Conseil administratif va interdire l'accès aux chiens sur la place fête située près de la Mairie car celle-ci devient inutilisable.

M. GRANDGIRARD trouve que le vote de ce soir n'est qu'une petite étape dans la réalisation de cet espace-vert et que l'on aurait pu présenter un projet un peu plus "sérieux" que juste le changement d'une phrase dans un arrêté. Mais il votera quand même afin de faire avancer le dossier.

Au vote :

- La proposition de M. DE FÉLICE de rajouter un point 3 à la délibération est acceptée à la MAJORITÉ (par 14 voix "pour", 6 voix "contre" et 4 abstentions)

La parole n'étant pas demandée le vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu la délibération du Conseil municipal du 16 mai 1995, approuvée par arrêté du Conseil d'Etat le 28 juin 1995 ouvrant au Conseil administratif un crédit de Fr 1'300'000,- en vue de la construction d'un parking communal de 52 places en sous-sol dans le cadre de la construction d'un immeuble locatif par la C.F.P.I. et la Fondation communale pour le logement à la route de Jussy,
- Vu le point N°5 de la délibération susmentionnée qui stipule :
"de lier le présent crédit à la disparition du parking en surface au chemin de Marcellly et d'affecter cette parcelle à la piscine",
- Attendu que dans le cadre des travaux relatifs à la construction de l'immeuble locatif précité la commune sera au bénéfice d'une cession de terrain qui augmentera l'espace vert de la piscine d'environ 48% et qu'il n'est donc plus, par conséquent, utile d'affecter la surface de l'actuel parking en surface du chemin de Marcellly à celle-ci,
- Vu le préavis favorable de la commission de l'ENVIRONNEMENT, PARCS & PROMENADES du 20 février 1997,
- Sur proposition du Conseil administratif,

- A LA MAJORITÉ (par 22 voix "pour" et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De changer le texte du point N°5 de la délibération du Conseil municipal du 16 mai 1995 approuvée par arrêté du Conseil d'Etat le 28 juin 1995, comme suit :

*"de lier le présent crédit à la disparition du parking en surface au chemin de Marcelly et d'affecter cette parcelle à **un espace-vert**".*
2. Les autres termes de la délibération prise le 16 mai 1995 demeurent inchangés.
3. De charger le Conseil administratif d'élaborer un projet d'affectation de cet espace-vert au plus tard lors de l'achèvement des travaux de construction de l'immeuble locatif bâti par la C.F.P.I., de celui de la Fondation communale pour le logement et du parking souterrain.

Une pause "cigarettes" est accordée de 21h.25 à 21h.40.

8. Projet de délibération déposé par M. SOMMARUGA, Conseiller municipal, concernant un "coup de pouce pour des jeunes de Corabia". Discussion. Vote.

M. SOMMARUGA, donne lecture du projet :

"Depuis quelques années, la Commune de Thônex et ses habitants entretiennent des relations d'amitiés avec la Commune de Corabia, son lycée et ses habitants.

Dans la foulée de l'opération "Villages roumains", M. Jean-Pierre Chenu, Conseiller administratif, Mme Anne Léon, Conseillère municipale, MM. Philippe Decrey et Guy Verneret, Conseillers municipaux, avaient noué des contacts avec cette bourgade du sud de la Roumanie au bord du Danube.

Ces contacts ont abouti à des échanges culturels touchant des adultes, mais aussi nombre de jeunes.

Si les membres du Choeur Arte Musica ont pu se rendre sur place, des collégiens du Cycle du Foron ont découvert la Roumanie et Corabia. Parallèlement des jeunes de Corabia ont pu venir à Thônex. Tout dernièrement des adolescents du Théatrochamp ont à leur tour connu une réalité économique et sociale différente en présentant un spectacle et en vivant une semaine dans des familles de Corabia. Pour les promotions de juin 1997 viendront à Thônex une quinzaine de jeunes lesquels présenteront des danses et des chants folkloriques.

Si le soutien financier de l'Europe occidentale est certainement indispensable pour sortir ce pays et cette bourgade du marasme économique dans lequel ils se trouvent, les échanges culturels restent un élément indispensable à l'ouverture au monde pour la nouvelle génération et le changement des mentalités de ce pays.

Le désir des écoles de s'ouvrir au monde francophone est très fort. Ainsi, dès la deuxième primaire les enfants apprennent le français. Le lycée de Corabia dispose de panneaux décrivant notre commune dans le détail. On y parle notamment du Centre sportif de Sous-Moulin, de l'Association des intérêts de Moillesulaz-Foron, l'Association des habitants des Verchères, etc.

Il apparaît donc opportun de continuer à favoriser ces échanges culturels lorsque l'effort financier reste adéquat et que des habitant(e)s de la commune maintiennent les contacts vivants.

Dans ce contexte, il apparaît opportun, lors de la prochaine venue à Thônex du groupe de jeunes de Corabia, de favoriser des enfants des milieux les plus humbles, mais avec des capacités reconnues et un intérêt culturel certain pour le monde francophone en évitant que seuls les enfants des familles aisées puissent se déplacer.

Il paraît ainsi possible de proposer une somme de Fr 1'000,- pour que les meilleurs élèves de français des classes terminales puissent se joindre au groupe qui viendra à Thônex.

Pour que ce montant soit utilisé conformément à son but, il conviendra d'associer à la démarche, le directeur du Lycée théorique de Corabia, les enseignants de français et la municipalité de Corabia.

Au vu de ce qui précède,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accorder au Conseil administratif un crédit de Fr 1'000,- pour favoriser la venue à Thônex des meilleurs élèves de français des classes terminales du Lycée théorique de Corabia pour les promotions 1997 lors de la visite du groupe de jeune de cette bourgade roumaine.
2. De couvrir cette dépense par les économies réalisées sur d'autres poste du budget."

M. SOMMARUGA fait le commentaire suivant : suite à mon séjour à Corabia j'ai constaté que les jeunes du groupe folklorique sont issus de familles aisées car ils doivent prendre en charge le transport pour venir chez nous. Ce projet permettra à des jeunes issus de milieux défavorisés de pouvoir également venir à Thônex. J'ai aussi constaté l'intérêt des jeunes pour le monde francophone.

Au vote :

- L'entrée en matière sur cet objet est acceptée à la MAJORITÉ (par 23 voix "pour" et 1 abstention) :

M. BOISSONNAS, trouve un peu lourd que l'on dépose un projet de délibération pour une somme aussi minime. Le Conseil administratif doit pouvoir traiter directement ce type de propositions.

A une question de M. GRANDGIRARD, M. SOMMARUGA précise qu'un accord du Conseil administratif prévoit l'accueil d'un groupe folklorique de Corabia lors des promotions. La commune prend en charge les repas de ces quinze personnes ainsi que, si besoin en était, le logement. En principe ceci ne devrait pas être le cas. Les Fr 1'000,- demandés permettront à d'autres jeunes de s'associer à ce groupe car leurs familles n'ont pas les moyens de payer le voyage.

Au vote :

- La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITÉ (moins 1 abstention)

M. FAVRE demande à M. SOMMARUGA s'il est d'accord de retirer son projet au cas où le Conseil administratif s'engage à prendre en charge ces Fr 1'000,- par le budget de fonctionnement.

- M. PIAZZALUNGA : il est clair que pour cette somme le Conseil administratif peut s'engager.

M. DECREY passe la Présidence à M. FAVRE afin de s'exprimer à son tour : comme vous le savez tous je suis très attaché à Corabia. J'ai entendu dire que le Conseil administratif a décidé qu'il s'agirait du dernier échange avec cette commune. Je désire donc savoir où l'on en est à ce sujet ?

- M. PIAZZALUNGA : ce n'est pas le Conseil administratif mais le Conseil municipal, dans sa commission de la Culture, qui a décidé d'arrêter les relations après ces quatre échanges.

Un rappel de l'opération "Villages Roumains" est fait et il est confirmé que l'association privée qui avait décidé de continuer un parrainage avec la ville de Corbeni (initialement désignée à Thônex) a cessé son activité dans ce domaine.

M. SOMMARUGA n'a pas souvenir d'avoir voté une restriction concernant le nombre d'échanges.

Suite aux assurances données par les Conseillers administratifs, M. SOMMARUGA retire son projet de délibération et demande à ce dernier de veiller que ces Fr 1'000,- ne profitent pas à des familles aisées et qu'ils soient utilisés dans le sens de sa demande.

M. FAVRE repasse la Présidence à M. DECREY.

9. Communications et propositions du Conseil administratif

9.1. M. Piazzalunga, Maire

9.1.1. Douanes Suisses :

Dès le 1er juillet 1997 la douane de Pierre-à-Bochet sera fermée et dès le 1er janvier 1998 celle de Fossard le sera également. L'on entend par "fermeture" qu'il n'y aura plus de douaniers mais des contrôles réguliers auront lieu par la "volante".

9.1.2. Associations Thônésiennes :

Je vous rappelle que le 22 avril prochain aura lieu de 16h. à 21h. la présentation de nos associations à la salle des fêtes.

9.1.3. Promotions :

Le Comité d'organisation avance dans ces travaux. Le programme définitif sera bientôt établi. Après-midi réservé aux élèves et en soirée une fête populaire sous la tente.

9.1.4. Rentrées scolaires 1997 :

Suite à une réunion avec Mme MAXWELL je peux vous donner les éléments suivants pour les écoles :

- Pont-Bochet : pas de problèmes particuliers,
- Jeandin : des transferts comme pour cette année seront à nouveau nécessaires,
- Marcelly : aura besoin de 2 classes supplémentaires.

9.2. M. Zogg, Vice-président du Conseil administratif

9.2.1. Le Foron :

La visite prévue du chantier aura lieu prochainement.

9.2.2. Seuil du Petit Bel-Air :

L'aménagement de celui-ci sera terminé fin avril.

9.2.3. Visi Speed :

Suite aux essais effectués sur la commune concernant la mise en place d'un "Visi Speed" le Conseil administratif a décidé de ne pas acquérir ce contrôleur de vitesse.

Certains Conseillers font remarquer, à ce sujet, que si celui-ci avait été mieux placé les essais auraient été plus concluants.

Le Conseil administratif examinera à nouveau ce sujet mais informe que le budget ne permet pas, en l'état, d'acquérir ce matériel qui est coûteux.

9.2.4. Poste de Thônex :

Le Conseil administratif a demandé aux PTT l'installation d'un postomat et d'une cabine téléphonique.

9.2.5. Station service à la rue de Genève :

Un déplacement, ordonné par le Tribunal administratif, a eu lieu sur place. Nous attendons d'être convoqués à l'audience pour cette affaire.

9.2.6. Avenue des Verchères :

Les riverains seront prochainement convoqués afin que l'on connaisse leurs avis sur les aménagements effectués dans cette avenue.

9.2.7. Commission de Circulation du 22 avril :

Afin de vous permettre de vous rendre à la fête des Associations cette commission est annulée et sera reportée sous peu.

10. Questions écrites

Aucune question écrite n'a été déposée.

11. Propositions individuelles et questions

11.1. M. SOMMARUGA intervient sur les points suivants :

11.1.1. Métro-Léger :

J'ai assisté aujourd'hui à une séance organisée par un groupement pour des Transports Régionaux Genevois et cohérents.

Il en ressort que le projet de "Métro-Léger" doit faire l'objet d'une consultation. Il conviendrait que la commission de Circulation se réunisse au plus vite et que M. STUCKI ainsi qu'un représentant de cette association soient également présents à cette séance.

M. GRANDGIRARD également présent à cette conférence, abonde dans ce sens.

11.1.2. Urbanisme 2015 :

Pour ce projet il est également important que la commune se prononce, ceci notamment, sur le problème relatif aux communaux d'Ambilly. L'association "Thônex-Réalisme" a déjà soulevé ce sujet.

11.1.3. Promotions :

Plusieurs personnes m'ont fait part de leurs soucis dès qu'elles ont appris que le Mc Donald's prenait part à cette manifestation, ce genre de restauration n'étant pas un bon apprentissage nutritif pour nos enfants.

M. DE FÉLICE : de plus que cette entreprise n'est pas un modèle en ce qui concerne le respect de la convention collective des restaurateurs.

- M. PIAZZALUNGA : effectivement, Mc Donald's sera présent lors des promotions. Les personnes venant à la fête auront également la possibilité de manger autre chose que des hamburgers, que nous faisons d'ailleurs nous mêmes par le passé.

11.2. M. PAYCHÈRE fait les interventions suivantes :

11.2.1. Plan directeur communal :

Il y a près d'une année nous avons voté un crédit en vue de l'établissement d'un plan directeur communal. Peut-on savoir où en est ce dossier aujourd'hui ?

- M. ZOGG : le cahier des charges a été établi et ce dossier reviendra sous peu en commission.

11.2.2. Plan de circulation :

Je pose la même question sur ce point ?

- M. ZOGG : le plan de circulation sera traité avec le plan directeur communal. Je rappelle qu'une étude générale de la circulation avait été refusée par le Conseil municipal l'année dernière.

Le Conseil administratif fait des études ponctuelles, car nous n'avons pas de crédit pour une étude globale.

Actuellement, notre grand problème de circulation se situe vers le futur quartier de "Thônex-Verchères".

M. PAYCHÈRE : le Conseil municipal a demandé le calendrier des réalisations.

11.2.3. Plan des investissements communaux :

J'ai également une question qui s'adresse à M. SCHORER, malheureusement excusé ce soir, quand est-ce que le Conseil municipal recevra un plan des investissements communaux, tenant compte des finances actuelles ? Le dernier datant de 1991.

11.2.4. Notre Chemin :

Où en est-on concernant l'étude que devait mener Me KELLER ?

- M. ZOGG : nous faisons, actuellement, la synthèse de la réponse de Me KELLER. Je peux déjà vous informer que peu de propriétaires sont d'accord d'entrer en matière sur cette réfection.

Le Conseil administratif demandera un crédit au Conseil municipal à ce sujet.

M. PAYCHÈRE : suite aux problèmes soulevés tout à l'heure par les chiens dans ce secteur, il serait bien de prévoir des écriteaux interdisant l'accès à ces derniers sur la place de jeux.

Chêne-Bourg mène une expérience depuis quelques années sur ce sujet pourrions-nous nous renseigner ?

11.3. M. BOISSONNAS rappelle :

- que Mme ORTIS a fait en 1982 une étude sur les cheminements piétonniers et pistes cyclables de la commune.
- que pour le plan des investissements demandé, le Conseil administratif, après le vote de l'école et de la patinoire, a informé que les dépenses d'investissements ne dépasseront pas 1 million par an jusqu'en 2001.

11.4. Mme SCHNEIDER pose les questions suivantes :

- est-ce que les problèmes ont été réglés concernant les terrains relatifs à l'opération de "Thônex-Verchères" ?,
- est-ce que l'autorisation de construire a été délivrée ?
- M. ZOGG : les autorisations pour "Thônex-Verchères" doivent tout prochainement être approuvées par le Conseil d'Etat. Dès que l'autorisation sera rentrée en force nous demanderons aux propriétaires d'activer la procédure pour la cession du terrain.

Mme SCHNEIDER, souligne qu'en ce qui concerne la rentrée scolaire 1997-1998, ce n'est pas deux classes qui manquent mais quatre.

11.5. Mme ROCHAT, constate que dans les réponses du Conseil administratif il y a beaucoup de conditionnel, que celles-ci sont floues. Le Conseil municipal reviendra donc à la charge sur ces dossiers au mois de juin.

Puis, elle signale que pour que les essais du "Visi Speed" soient concluants il faut l'essayer plus longtemps et dans des endroits mieux adaptés.

- M. ZOGG : je prends note de ces remarques et je proposerai cet appareil à la commission de Circulation.

11.6. Mlle CONSTANTIN : le PDC s'inquiète du manque de commissaires, dont le président de la commission et le Conseiller administratif délégué, lors de la visite de l'école Tronchet. Elle trouve que c'est un manque de respect envers le corps enseignant qui nous a reçus.

Les problèmes soulevés lors de cette rencontre touchent le chauffage, le manque de locaux et l'accueil des élèves. Ces sujets devront être traités par la commission des Écoles & Jeunesse.

M. PAYCHÈRE : en ma qualité de Président je suis allé m'excuser de mon absence et j'ai passé une matinée très instructive avec le corps enseignant.

- M. PIAZZALUNGA, fait remarquer que c'est le même type de manque de respect qu'ont subi les enseignants de Pont-Bochet lorsque nous n'étions que trois lors de la visite de cette école.

De plus, il n'est pas nécessaire d'être convoqué officiellement pour une visite d'école, chaque Conseiller peut se rendre dans ces établissements afin de voir ce qu'il s'y passe. Personnellement je le fais très régulièrement.

- 11.7. M. GRANDGIRARD : qu'en est-il du préavis communal concernant le "Métro-Léger" ?

- M. ZOGG : la commune de Thônex n'est touchée que par un point, c'est-à-dire, la route de Jussy. Le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat pour lui signifier le danger que représente une coupure de cette artère, alors que nous subissons déjà celle du tram à la rue de Genève.

M. GRANDGIRARD : si le Conseil administratif a déjà préavisé je ne vois pas, dans ce cas, l'utilité d'une commission de Circulation !

M. SOMMARUGA : il s'agit d'une enquête publique et je constate qu'à Thônex, contrairement à Chêne-Bourg et d'autres communes, les décisions se prennent le mardi après-midi par le Conseil administratif.

- M. ZOGG : vous serez saisis prochainement de ce dossier.

M. GRANDGIRARD : Attention ! Il y a une date limite pour rendre nos conclusions et ceci devra avoir lieu lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. PAYCHÈRE : je rappelle que j'ai déjà posé une question identique à ce sujet et que j'avais déjà mis en garde des délais très courts que nous avons.

- 11.8. M. VACHERON : concernant le plan général de circulation nous avons cru comprendre de le service technique communal ferait une synthèse de toutes les études lancées. A entendre M. ZOGG, il semblerait que ce ne soit pas le cas ! Ce document est un élément essentiel pour l'avenir de la commune.

11.9. Mme PITTET : où en est le dossier INTERNET ?

- M. PIAZZALUNGA : la commune aura, prochainement, un site INTERNET par le biais de l'État de Genève. Le projet qui vous a été présenté montrait les possibilités offertes par ce type de média mais un tel concept était trop important pour notre commune, en tout cas pour le moment.

11.10. Mme BANDERET, a appris que le Centre de Loisirs avait un problème de bus et demande s'il serait possible que la commune acquière un bus que le Centre rembourserait annuellement comme cela avait été fait pour le matériel informatique.

- M. PIAZZALUNGA : le Conseil administratif n'est pas au courant de cette demande et étudiera ce problème lorsqu'il en sera officiellement informé. Je vous rappelle que l'ancien bus du Centre avait été financé par une fondation.

En ce qui concerne le bus pour les écoles que la commune a acheté, un calendrier des utilisations de ce dernier est en cours d'élaboration.

Mme BANDERET : il y a également un problème au niveau des activités pour les personnes âgées au Centre car elles sont de moins en moins encadrées. Il conviendrait que la commune débloque des fonds pour développer des activités.

- M. PIAZZALUNGA : le Conseil administratif n'est pas au courant et, il conviendrait que le Centre lui écrive une lettre afin de l'informer de ces différents problèmes.

D'autre part, en ce qui concerne l'absence du Conseil administratif lors de l'assemblée générale du Centre de Loisirs, nous ne pouvions être en réunion avec l'APET et au Centre au même moment !

11.11. M. ZOGG confirme à Mme EGGER-GEX qu'un noctambus est en activité et il en donne le parcours de la gare Cornavin à Monniaz. Ce système rencontre un grand succès.

Mme EGGER-GEX : suite à la lettre que l'association Diabolo vous a adressée, avez-vous fixé un rendez-vous avec celle-ci ?

- M. PIAZZALUNGA : oui, nous les recevrons un de ces prochains mardis.

11.12. M. SOMMARUGA, est sidéré des réponses données par le Conseil administratif concernant les problèmes du Centre de Loisirs.

- M. PIAZZALUNGA : je me rends très souvent au Centre de Loisirs et lorsqu'il y a des demandes officielles, je demande qu'elles soient faites par écrit à l'attention du Conseil administratif afin que mes collègues soient au courant de ces dernières.

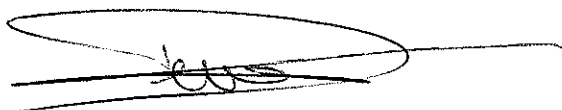
11.13. M. VERNERET : une rumeur court, dans la commune, qu'une personne avec deux enfants aurait été expulsée de son logement !

- M. PIAZZALUNGA : il ne s'agit pas d'une rumeur. En effet, le Conseil administratif a pris cette décision. Il faut savoir que ce cas causait un problème depuis plus de 3 ans et que même les services sociaux ne voulaient plus rentrer en matière.

*

La séance est levée à 23h.10.

Le Président :



Philippe DECROY

La Secrétaire :



Mme Brigitte SCHNEIDER

Le Secrétaire-rédacteur :



Philippe GUEX